



PRIÈRE

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la protection des enfants et des jeunes contre le matériel à caractère sexuel explicite et violent en ligne sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 201.

M^{me} GUILLEMARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 201 — *Loi sur la Journée des animaux d'assistance et de zoothérapie/The Service and Therapy Animal Day Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} GUILLEMARD intervient.

MM. MALOWAY, NESBITT, ISLEIFSON, EWASKO et TEITSMA ainsi que M^{me} KLASSEN posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} MARCELINO (Logan), MM. LAGIMODIERE et MALOWAY, M^{me} KLASSEN ainsi que M. PIWNIUK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. LAGIMODIERE présente la proposition suivante :

Proposition n° 2 : Réduction des effets dévastateurs liés aux opioïdes illicites

Attendu :

que le fentanyl est un opioïde narcotique synthétique puissant qui peut se présenter sous forme de comprimés, de poudre ou de liquide;

que les organismes d'application de la loi au Manitoba, au Canada et dans le monde sont confrontés à une nouvelle crise liée aux opioïdes;

que le gouvernement provincial a demandé au gouvernement fédéral de prendre des mesures immédiates pour arrêter l'entrée au pays de substances illicites comme le fentanyl et d'autres opioïdes;

que l'opposition officielle a milité en faveur d'une stratégie inefficace, fragmentée et à court terme plutôt que de collaborer en vue d'une stratégie nationale renforcée;

que le gouvernement provincial s'est engagé à faciliter l'accès à la naloxone, médicament qui permet de sauver des vies;

qu'une intervention nationale est nécessaire pour prévenir la propagation d'opioïdes partout au pays de sorte qu'aucune autre famille ne soit touchée par les effets liés à ces substances illicites,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à appuyer le gouvernement provincial dans son travail et son partenariat continu avec le gouvernement fédéral et les organismes d'application de la loi afin de réduire les effets dévastateurs liés aux opioïdes illicites comme le fentanyl.

Il s'élève un débat.

M. LAGIMODIERE intervient.

MM. WIEBE, PIWNIUK, BINDLE, WOWCHUK, GERRARD et SMITH posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. WIEBE, M. le *ministre* GOERTZEN et M. ALLUM interviennent. M. GERRARD exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 13) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act;*

(M. le *ministre* GOERTZEN)

(N^o 14) — *Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act.*

(M. le *ministre* GOERTZEN)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. GRAYDON, M^mc MARCELINO (Logan), M. SMOOK, M^mc KLASSEN et M. NESBITT font des déclarations de député.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. PIWNIUK, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 7 mars 2017 du Comité :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 4 700 000 000 \$, ce qui correspond approximativement à 35 % du montant total qu'autorise la *Loi de 2016 portant affectation de crédits*, devant être approuvée conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget 2016.

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 528 000 000 \$, ce qui correspond approximativement à 75 % du montant total qu'autorise la *Loi de 2016 portant affectation de crédits*, devant être approuvée conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget 2016.

Il est fait rapport de ces résolutions. Le rapport est déposé.

M. FRIESEN propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 4 700 000 000 \$, ce qui correspond approximativement à 35 % du montant total qu'autorise la *Loi de 2016 portant affectation de crédits*, devant être approuvée conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget 2016 et la somme maximale de 528 000 000 \$, ce qui correspond approximativement à 75 % du montant total qu'autorise la *Loi de 2016 portant affectation de crédits*, devant être approuvée conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* FRIESEN propose que le projet de loi 8 — *Loi de 2017 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2017* — soit lu une première fois et que l'Assemblée en ordonne la deuxième lecture immédiatement.

Mardi 7 mars 2017

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 8 — *Loi de 2017 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2017*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

MM. MALOWAY et SWAN posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. MARCELINO (Tyndall Park), SWAN et GERRARD interviennent. M^{me} LATHLIN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myma Driedger